



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2018-070

PUBLIÉ LE 29 AOÛT 2018

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2018-08-27-004 - Delegation D63 Clermont 27 8 18 (4 pages)	Page 3
63-2018-08-27-005 - Delegation D63 Direction 27 8 18 (6 pages)	Page 8
63-2018-08-27-006 - Delegation D63 Limoges 27 8 18 (4 pages)	Page 15
63-2018-08-27-007 - Delegation D63 Nevers 27 8 18 (4 pages)	Page 20

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-08-27-004

Delegation D63 Clermont 27 8 18



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
-
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de Clermont-Ferrand.

Le directeur de l'établissement de Clermont-Ferrand assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de Clermont-Ferrand.

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépense, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservé à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} septembre 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI CLERMONT GUICHARD	Jean-Denis METAYER	Administrateur des finances publiques adjoint	Directeur de l'établissement	Tous actes relatifs à la gestion administrative de l'établissement Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 Euros HT
	Laure NARDUCCI	Inspectrice principale	Adjointe au directeur d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER
	Anne ROUELLE	Inspectrice divisionnaire hors classe	Adjointe au directeur d'établissement porteuse de la carte d'achat	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER Achat par carte
	Joëlle GRANDJEAN	Inspectrice divisionnaire hors classe	Équipe de direction	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Jean- Denis METAYER et d'Anne ROUELLE
	Aline GALLAND	Inspectrice	Responsable du Service Général porteuse de la carte d'achat	Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur à 3000€ HT Achats par carte
	Dominique ROLLE	Contrôleuse	Agent au service général Porteuse de la carte achat	Achats par carte
	Carmen BARRANCO	Contrôleuse	Responsable du Service logistique de proximité	Achats par carte
	Olivier BRESSLER	Agent technique	Gardien- concierge porteur de la carte d'achat	Achats par carte

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-08-27-005

Delegation D63 Direction 27 8 18



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE

Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décide :

ART 1 – Délégation organisant la continuité de service en cas d'absence ou d'empêchement du directeur par intérim de la DiSI Pays du Centre.

Délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer tous les actes relatifs à ma gestion en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, est donnée à :

Myriam CAZENAVE	Inspectrice principale	Responsable du pôle ressources
-----------------	------------------------	--------------------------------

ART 2 .Délégation de signature en matière de marchés :

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont présentés à ma signature les marchés supérieurs à 50 000 € HT.

Les marchés supérieurs à 20 000 € HT et < ou égaux à 50 000€ HT peuvent être signés par la responsable du pôle ressources.

ART 3.Délégation de signature en matière de dépenses et de recettes :

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont présentés à ma signature les décisions de dépenses dont le montant est supérieur à 50 000 € HT.

Sous réserve de l'article 1 ci-dessus, sont réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège ou dans chaque établissement.

Les décisions de dépenses inférieures ou égales à 10 000 € HT sont décidées dans le cadre du circuit interne des dépenses retenu, respectivement par le siège ou, de façon autonome, dans chaque établissement.

ART 4 .Délégation de signature en matière de personnel :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs de rémunérations ou d'indemnités, aux personnes désignées et dans les limites précisées pour chacune d'elles dans les tableaux ci-après.

Article 5.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} septembre 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Annexes décision délégation de signatures DiSI

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
Pôle ressources	Myriam CAZENAVE	Inspectrice principale des finances publiques	Responsable du pôle ressources	<ul style="list-style-type: none"> - tous actes relatifs à la gestion administrative de la DiSI - décision de dépenses de la DiSI - état liquidatif de rémunérations ou indemnités des personnels des 3 établissements
Pôle ressources Service du budget	Axel PECQUET	Inspecteur des finances publiques	Adjoint au responsable du pôle ressources Responsable du service budget	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Myriam CAZENAVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous actes du service budget - mise en œuvre, sans pouvoir autonome, de tous actes de prévision et d'exécution du budget de la DiSI et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▲ recevoir les crédits des programmes 156, 309 et 723 ▲ décider des dépenses et des recettes et constater le service fait ▲ piloter les crédits de paiement
Pôle ressources Service du budget	Isabelle JOURNAIX	Contrôleur principal	Adjoint du responsable du service budget	Actes liés à sa fonction et définis par le responsable de pôle
Pôle ressources Service ressources humaines	Laurence Faure-Gautier	Inspectrice des finances publiques	Responsable du service ressources humaines Conseillère handicap	Actes de gestion RH liés à ses fonctions et définis par le responsable de pôle
Pôle ressources Service ressources humaines	Michel Berrier	Agent administratif principal des finances publiques	Gestionnaire au service ressources humaines	Gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD
Pôle ressources Service ressources humaines et secrétariat	Myriam FERRIER	Agent administratif principal des finances publiques	Gestionnaire au service ressources humaines Porteur de carte d'achat	Gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD Achats par carte
Pôle ressources Service ressources humaines	Melody MARCHAND	Agent administratif principal des finances publiques	Gestionnaire au service ressources humaines	Gestionnaire contrôleur et valideur sous FDD

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-08-27-006

Delegation D63 Limoges 27 8 18



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, 27 août 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de LIMOGES

Le directeur de l'établissement de Limoges assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donné à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de LIMOGES

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépense, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 Euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignateurs.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} septembre 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI LIMOGES	Sylvie ZALDUA	AFIPA	Directrice de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Tout acte relatif à la gestion administrative de l'établissement - Décision de dépense de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 Euros HT
	Alain SOULARUE	Inspecteur divisionnaire hors classe	Adjoint au chef d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de François SOUCHU
	Franck MARGNOUX	Agent	Service logistique de proximité Porteur de carte d'achat	Achats par carte

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2018-08-27-007

Delegation D63 Nevers 27 8 18

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES
PAYS DU CENTRE
SERVICE BUDGET
10 RUE CLAUDE GUICHARD
63 033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURES

L'administrateur des Finances publiques adjoint

Directeur de la Direction des Services Informatiques Pays du Centre par intérim

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à l'organisation de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- - Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques
-
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.
- Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création des Directions des services informatiques ;
- Vu l'arrêté du 2 août 2011 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;
- Vu l'arrêté du 14 mai 2018 chargeant Frédéric CHOULANT administrateur des Finances publiques adjoint, de l'intérim de la direction des services informatiques de Pays du Centre.

ARRETE

Art 1. – Délégation de signature organisant la continuité dans l'établissement de NEVERS

Le directeur de l'établissement de Nevers assure, sous mon autorité, la direction de l'établissement à la tête duquel il a été nommé.

A ce titre délégation de signature lui est donné à l'effet de signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de l'établissement, dans les limites mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Art 2 – Délégation nécessaire à l'exercice des fonctions au sein de l'établissement de NEVERS

Délégation de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service est donnée aux personnes recensées dans le tableau et aux conditions ci-après.

2.1 Délégation de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés :

Sous réserve de l'article 1 organisant la continuité de service, demeurent réservés à ma signature quel qu'en soit le montant :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité, des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre.

Les décisions de marchés et de dépenses inférieures ou égales à 10 000 Euros HT sont décidées de façon autonome, dans le cadre du circuit interne retenu par l'établissement.

Les porteurs de carte effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu dans l'établissement.

La signature des agents habilités doit être accréditée auprès des comptables payeurs assignataires.

2.2 Délégation de signature en matière de gestion des personnels :

Délégation de signature est donnée pour signer les actes de gestion courante des personnels.

Art 3.- La présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Puy de Dôme, prend effet au 1^{er} septembre 2018.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 août 2018

L'AFIPA

M. Frédéric CHOULANT

Structures	Nom du délégataire	Grade du délégataire	Fonction du délégataire	Objet de la délégation
ESI NEVERS	Frédéric FLOQUET	Administrateur des finances publiques adjoint	Directeur de l'établissement	Tout acte relatif à la gestion administrative de l'établissement Décision de dépenses de l'établissement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT
	Clara IMBS	Inspectrice principale	Adjointe au directeur d'établissement	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET
	René SINGLA	Inspecteur divisionnaire	Responsable des services d'assistance	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET et de Clara IMBS
	Bruno LÉBOUC	Inspecteur divisionnaire	Responsable du pôle exploitation	Reçoit les mêmes pouvoirs en cas d'absence ou d'empêchement de Frédéric FLOQUET et de Clara IMBS
	Alexis VIOUX	Inspecteur	Porteur de carte achats	Achats par carte
	Colette PARE	Contrôleur	Porteuse de carte d'achat	Achats par carte
	Luc BARRE	Contrôleur	Porteur de carte d'achat	Achats par carte

